



## COMPTE-RENDU CFDT

Formation spécialisée du CSA de réseau des Préfectures et des SGCD

Du Jeudi 26 septembre 2024



La FS était présidée par Monsieur Christophe MAROT DRH adjoint qui a introduit la séance en précisant des éléments de contexte : période JO s'est déroulée sans grande difficulté, mise en place d'un nouveau gouvernement et prise de fonction du Ministre de l'Intérieur Bruno RETAILLEAU, contexte budgétaire tendu, situation difficile à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et Martinique.

La CFDT a lu la déclaration liminaire ci-jointe.

### 1. Présentation du bilan d'activité 2023 de la cellule Allo-Discr

La Cellule Allo-Discr a connu en 2023, 109 signalements, 44 ont conduit à la transmission d'une fiche de renseignements de la part des appelants, 4 enquêtes administratives locales ont été menées, au total 7 mesures ont été prises. Les appels à la cellule ont émané en majorité de femmes (70%) et des agents catégorie A (3è%) ( 23% catégorie B et 24% catégorie C).

#### Rappel de l'administration sur le fonctionnement de la cellule :

Allo-Discr est articulée autour de deux missions : d'une part, cellule d'écoute et de soutien des agents qui appellent et exposent leurs situations, et d'autre part, qualification juridique des faits de discrimination ou de harcèlement ou de violences sexistes ou sexuelles. Les mesures prises correspondent aux seuls faits qualifiés juridiquement. Les signalements n'aboutissant pas à une qualification juridique, font l'objet de transmission aux services RH (problématiques avancements, mobilités...) ou au réseau local des préventeurs pour les situations de RPS. Les appels anonymes ou ne faisant pas l'objet d'une fiche de signalement renseignée par l'appelant ne sont pas instruites.

#### Positionnement CFDT :

**La CFDT** regrette que les données transmises ne soient pas déclinées par département comme la cellule Pro-Consulte et que certaines données soient imprécises.

**La CFDT** a demandé la **communication aux agents d'une fiche visant à préciser les missions de la cellule, le process de décision et les critères permettant de qualifier juridiquement les faits ou conduisant au classement.**

**La CFDT** constate **un écart conséquent entre le nombre de signalements et le nombre de mesures prises trop peu nombreuses.**

**Pour la CFDT**, ce décalage est incompris des agents et peut être à l'origine d'une perte de confiance des agents dans le dispositif.

**La CFDT** a alerté sur le fait que la saisine du dispositif Allo-Discr est un acte loin d'être anodin qui demande du courage aux agents qui sont confrontés à des situations difficiles qui ne trouvent pas de solution localement.

Pour **la CFDT**, ni les représentants du personnel, ni l'administration ne peuvent accepter qu'aucune réponse ne soit apportée à leurs situations, dès lors que la procédure ne peut aboutir à une qualification juridique de harcèlement ou de discrimination. Il est de la responsabilité de l'administration centrale et la DRH ministérielle de travailler à la recherche de solutions dans de telles situations.

**La CFDT** demande donc **la mise en place d'un dispositif de suivi de ces situations qui ne peuvent rester sans solution, indépendamment de la qualification juridique des agissements.**

### 2. Présentation du bilan 2023 de la plateforme d'aide psychologique Pros-Consulte

**Pour la CFDT** ; les attentes sont différentes pour cette plateforme. Les agents n'y recherchent pas une réponse concrète à leur situation sur le lieu de travail mais un lieu d'écoute qui permet d'obtenir une orientation vers un professionnel qui pourra les aider : psychologue, psychiatres....

**Pour la CFDT**, les données transmises mettent en exergue des sollicitations plus fortes sur certains territoires notamment les Bouches du Rhône, Paris ou encore le Rhône. Il paraît essentiel que cet indicateur puisse être exploité localement pour tenter de comprendre la situation.

### 3. Bilan sur l'expérimentation de la télémédecine

**La CFDT** s'inquiète de la prise en charge des visites médicales sur la région Ile de France, région dans laquelle le recours aux télécabines a montré son efficacité en soutien à l'activité du médecin de prévention alors que la société H4D qui procède à l'entretien et la maintenance de ces cabines est en liquidation judiciaire sans repreneur identifié.

Sur les autres territoires d'expérimentation, le recrutement d'infirmier et/ ou médecin de prévention et le faible taux de fréquentation des télécabines laissent présager un impact moindre pour les agents.

### 4. Point sur le baromètre social ATE

Ce baromètre a fait l'objet de 4 groupes de travail avec l'administration et les représentants du personnel du CSA de réseau des préfetures et SGCD et du CSA de réseau des DDI. Il devrait être lancé en octobre dans les préfetures, SGCD, sous-préfetures et DDI.

**La CFDT** a alerté sur la nécessité de rendre les résultats de ce baromètre opérationnels et exploitables localement et nationalement en permettant des extractions par structure et une transmission de tous les éléments au national, afin que des plans d'action puissent être mis en place après analyse des résultats.

L'administration indique qu'un message sera fait en ce sens auprès des autorités préfectorales, lors de la transmission des résultats.

### 5. Point d'actualité lié à la médecine de prévention : risques liés au virus MPOX, gestion des fortes chaleurs (fiches jointes)

Concernant le virus MPOX, selon le médecin coordonnateur national, la circulation du virus en France est faible. **La CFDT** demande qu'un rappel soit fait aux autorités préfectorales et aux agents sur les mesures barrières et la mise à disposition de matériel pour les agents des services accueillant du public dans les préfetures et SGCD ainsi que le nettoyage des bureaux.

Concernant les fortes chaleurs, **la CFDT** a rappelé les consignes permettant aux agents d'accéder régulièrement dans la journée à une pièce rafraîchie et a interpellé sur la vétusté de certains systèmes de ventilation ou climatisation. **Pour la CFDT**, il est crucial de prévoir certains travaux et aménagements minimum pour faire face à des étés de plus en plus chauds dans un contexte de réchauffement climatique.

### 6. Tableau de suivi des demandes

**La CFDT** a obtenu en FS du 16 mai à voir inscrire le suivi des mesures suivantes :

- La rédaction d'une instruction sur le rôle et fonctionnement des FS avec un focus sur les cellules de veille ; l'administration a indiqué qu'elle était en cours de rédaction et devrait être finalisée en fin d'année
- La mise en œuvre d'un bilan annuel de prévention des risques professionnels qui devrait être présenté début 2025
- La transmission de deux circulaires sur le DUERMI 3 et sur la protection des préfetures
- L'organisation d'un groupe de travail ayant pour but de définir les critères permettant de réaliser des visites de sites de la FS du CSA R Pref et SGCD.

**La CFDT** a demandé lors de cette instance :

- Le suivi en temps réel, par l'information de l'administration aux représentants du personnel de la FS du CSA de réseau, des suicides, tentatives de suicides et accidents graves ayant eu lieu dans les préfetures, sous-préfetures et SGCD et les entités qui y sont rattachées.
- La transmission de la liste des bâtiments de préfetures, sous-préfetures et SGCD présentant de l'amiante et le classement du risque.
- Le bilan de la médecine de prévention pendant les JO qui a été présenté pendant l'instance.